

4. Section de *Yang-kouan* 楊關部 chef-lieu: (poste de la) barrière de *Yang* 楊關.

A la tête de chaque section était un *tou-wei* 都尉,¹ officier de rang élevé, classé comme "assimilé à ceux qui reçoivent une solde de 2000 *che* de grain" *pi-eul-ts'ien-che* 比二千石.² Il avait sous ses ordres un assistant, *tch'eng* 丞,³ et un secrétaire, *sseu-ma* 司馬,⁴ ayant lui-même un assistant, *tch'eng* 丞,⁵ de plus, deux scribes du (*tou*)-*wei*, *wei-che* 尉史,⁶ et deux officiers, *che-li* 士吏,⁷ chargés d'inspecter la frontière".⁸

Chaque section, *pou*, était divisée en sous-sections, *k'iu* 曲, ou *heou-kouan* 侯官, commandées chacune par un *kiun-heou* 軍侯 ou simplement *heou* 侯, officier "assimilé à ceux qui reçoivent une solde de 600 *che* de grains, *pi-lieou-po-che* 比六百石. Il avait près de lui un assistant, *heou-tch'eng* 侯丞,⁹ et un *tsao-che* 造史:¹⁰ les fonctions de ce dernier sont bien décrites dans le n° 574 de CHAVANNES, *Documents*, p. 124.

En-dessous des *heou-kouan*, servant d'intermédiaire entre ce poste et le *souei*, s'interposait encore un échelon qui paraît avoir été appelé *kan-heou* 岸侯 à l'époque des *Han* Antérieurs, et *pou* 部 sous les *Han* Postérieurs.¹¹ A sa tête était un *heou-tchang* 侯長, petit officier classé comme *yeou-tche* 有秩,¹² c'est-à-dire ayant une solde évaluée à 100 *che* de grain et occupant le degré le plus bas de la hiérarchie administrative; il était assisté d'un *heou-che* 侯史.¹³

Nous avons des documents assez précis sur trois des circonscriptions, *P'ing-wang* 平望, *Wan-souei* 萬歲 et *Pou-tch'ang* 步昌; mais comme ils ne sont pas tous datés et que plusieurs sièges de *heou-tchang* ont été, soit en même temps, soit ultérieurement, des *heou-kouan*, ils ne sont pas toujours faciles à interpréter. La dépendance du *heou-tchang* par rapport au *heou-kouan* est montrée clairement par un document de l'époque de *Wang Mang* où le *heou-tchang* de *P'ing-wang* 平望 apparaît comme dépendant du *k'iu* de *Pou-kouang* 步廣曲.¹⁴ Mais ses relations avec les *souei-tchang* sont moins nettes: Chavannes faisait de lui un subordonné du *souei-tchang*¹⁵ et Wang Kouo-wei, après avoir constaté qu'il y a quelques circonscriptions de *heou-tchang* portant le même nom que certains *souei*, paraît bien en tirer la conclusion que *souei* et *kan-heou* sont pareils.¹⁶ Les documents de *P'ing-wang* et de *Wan-souei* n'apportent rien ni en faveur de ces deux hypothèses ni contre elles: ils nous montrent bien des *souei*, *Ts'ing-touei* 青堆¹⁷ et *Tchou-tsio* 朱爵,¹⁸ dépendant de *P'ing-wang* et trois *souei*, *Yang-wei* 楊威,¹⁹ *Hien-wou* 顯武²⁰ et *Kao-wang* 高望,²¹ dépendant de *Wan-souei*; mais *P'ing-wang* et

1) *Ts'ien Han chou*, k. 94A, 15b, commentaire de YEN Che-kou; CHAVANNES, *Documents*, nos 136, 137, 275, 305.

2) *Ts'ien Han chou*, k. 19A, 15b.

3) CHAVANNES, *Documents*, n° 137.

4) CHAVANNES, *Documents*, nos 275, 438, 461.

5) CHAVANNES, *Documents*, n° 461.

6) CHAVANNES, *Documents*, n° 452.

7) CHAVANNES, *Documents*, nos 49, 138, 143, 145, 378, etc.; WANG, k. 2, 5a, 3a, 14a, etc.

8) YEN Che-kou, *Commentaire au Ts'ien Han chou*, k. 94A, 17b. Les documents sont assez nombreux et assez nets pour montrer qu'on doit corriger dans ce commentaire le *che-che* 士史 en *che-li* 士吏.

9) CHAVANNES, *Documents*, n° 150.

10) CHAVANNES, *Documents*, n° 378, lire 玉門侯造史龍勒周生萌. "Le *tsao-che* dépendant du *heou* de *Yu-men*, *Tcheou-cheng Meng* de *Long-lö* . . .", cf. WANG, k. 2, 14a.

11) CHAVANNES, *Documents*, nos 328, 356; WANG, k. 2, 28b, donne la lecture correcte 岸 au lieu de *siu* 序. *Kan* 岸 est le mât de l'appareil de signalisation: un *kan-heou* est un poste de guette, *heou*, avec un mât (*kan*) de signalisation.

12) CHAVANNES, *Documents*, n° 592. D'après les règlements de *yen-p'ing* (106 p.C.), pour 100 *che* on recevait par mois 48 *teou* de grain en nature et 800 sapèques.

13) CHAVANNES, *Documents*, n° 62, où un *heou-che* réclame 2400 sapèques faisant quatre mois de solde, soit 600 sapèques par mois, les trois quarts de la solde de son chef le *heou-tchang*. Ce n'est que la moitié de sa solde, le reste étant en grain.

14) CHAVANNES, *Documents*, n° 592. Le *k'iu* de *Pou-kouang* de *Wang Mang* est le *heou-kouan* de *Tchong-pou* 中部 des *Han* Antérieurs.

15) CHAVANNES, *Documents*, *Introduction*, p. xi. C'est probablement d'après le n° 377 qu'il considère comme un ordre du *souei-tchang* au *heou-tchang*: mais le mot 令 n'y signifie pas ici "donner un ordre", et désigne une personne "faisant fonction de . . ."; le *souei-tchang* est chargé de faire provisoirement fonction de *heou-tchang*.

16) WANG, k. 2, 14a-15a.

17) CHAVANNES, *Documents*, n° 274.

18) CHAVANNES, *Documents*, nos 484, 693.

19) CHAVANNES, *Documents*, n° 572.

20) CHAVANNES, *Documents*, n° 569; WANG, k. 2, 41a.

21) CHAVANNES, *Documents*, n° 377; WANG, k. 2, 19b.